

50 ans d'occupation du Golan syrien

Le 8 juin 2017

Par « Al-Marsad » (Centre arabe des droits de l'Homme dans les Hautes du Golan)



Cette semaine marque le 50ème anniversaire de l'occupation du Golan syrien – période qui a eu un impact catastrophique sur la vie de la population syrienne autochtone.

A la suite de l'occupation israélienne de 1967, plus de 130.000 habitants syriens indigènes – environ 95 % de la population – ont été transférés ou déplacés de force de chez

eux. L'armée israélienne a entamé une vaste campagne de démolition de leurs maisons, détruisant 340 villages et fermes. Ils ont été remplacés par des colonies agricoles israéliennes – la première établie moins d'un mois après la guerre de 1967 – utilisant souvent les pierres mêmes des villages et fermes détruits. En 1981, Israël a décrété la Loi des Hauteurs du Golan qui impliquait l'annexion du territoire dans l'État d'Israël, action illégale condamnée par le Conseil de Sécurité de l'ONU comme « nul et non avvenu et sans effet juridique sur le plan international ».

Aujourd'hui, il y a au moins 23.000 colons israéliens dans le Golan syrien occupé, qui vivent dans 34 colonies illégales. Avec l'armée et les autorités israéliennes, ils contrôlent 95 % de la terre. La population syrienne autochtone restante est d'environ 25.000 personnes qui vivent dans cinq villages situés à l'extrême nord du Golan syrien occupé et qui ne contrôlent que 5 % de la terre. Cependant, ceux qui ont été déplacés ou transférés de force du Golan syrien occupé et leurs descendants s'élèvent à environ 500.000 qui vivent principalement dans la périphérie de Damas et dans la ville méridionale de Daraa. Etant donné le conflit en cours en Syrie, beaucoup de ces gens sont devenus des personnes déplacées en interne (IDPs) pour la deuxième fois de leur vie, ou des réfugiés.

A cause de l'occupation israélienne, la population syrienne qui est restée dans le Golan syrien occupé souffre de violations quotidiennes de ses droits fondamentaux. La politique discriminatoire sur la terre et le logement signifie que les cinq villages syriens restants sont gravement surpeuplés, puisque l'expansion sur la terre environnante est rarement autorisée. Construire sans autorisation peut entraîner de lourdes amendes ou la démolition totale ou

partielle du bâtiment. Cette politique a non seulement un effet négatif sur les possibilités de logement, mais il interdit sévèrement l'amélioration des réseaux de voirie et de tout-à-l'égout, la construction d'institutions éducatives, de santé et culturelles, et l'établissement d'infrastructures pour des zones industrielles.

Les conditions de santé et de vie de la population syrienne sont encore plus menacées par la présence de mines antipersonnel et de bases militaires syriennes dans les zones résidentielles syriennes – souvent à quelques mètres seulement des maisons des gens et de là où jouent leurs enfants. Depuis 1967, on estime qu'au moins 66 Syriens ont été victimes de mines antipersonnel dans le Golan syrien occupé. Dans le nombre, 16 sont morts, dont la moitié étaient des enfants.

Malgré les efforts pour imposer la nationalité israélienne à la population syrienne autochtone qui est restée après l'annexion prétendue du Golan syrien occupé, aujourd'hui, l'écrasante majorité des Syriens continue à refuser la citoyenneté israélienne. Au lieu de cela, ils détiennent une carte avec le statut de résident permanent, tandis que leur nationalité entre dans la catégorie 'indéfinie'. Ce statut provoque une incertitude et des difficultés significatives. Il peut être révoqué si le 'centre de vie' d'un individu change ou s'il obtient la citoyenneté d'un autre pays. Depuis 1982, environ 100 Syriens ont vu leur statut de résident permanent révoqué après un voyage ou une résidence à l'étranger. Ce statut signifie que les Syriens n'ont droit qu'à un 'Laissez-Passer' israélien, ce qui crée des restrictions et des coûts élevés pour tout voyage à l'étranger.

Cependant, les autorités israéliennes, les colons israéliens

et les sociétés privées – israéliennes et étrangères – profitent illégalement des ressources naturelles du Golan syrien occupé. Son sol fertile et ses ressources en eau ont permis le développement d'une industrie coloniale israélienne conséquente qui comprend la production de bovins, de légumes, de fruits, de vin et d'eau minérale. Au moins 14 caves viticoles fonctionnent dans les colonies illégales israéliennes du Golan syrien occupé et beaucoup de vignobles fournissent en raisin des caves d'Israël.

De plus, depuis 2013, une société israélienne Afek Oil & Gas a conduit une exploration pétrolière dans le Golan syrien occupé, déclarant fièrement que la région possède 'des milliards de barils de pétrole israélien'. Afek est détenue par Genie Energy, société américaine qui a dans son conseil consultatif Rupert Murdoch, Dick Cheney et James Wolsey.

Cependant, le gouvernement israélien se sert du conflit en cours en Syrie pour consolider encore plus son emprise sur le Golan syrien occupé – avec une inflation du discours associé à l'expansion coloniale et à l'exploitation des ressources naturelles. Mardi, le premier ministre Netanyahu, prenant la parole lors d'une conférence dans une colonie illégale du Golan syrien occupé, a déclaré que « *Les Hauteurs du Golan resteront à jamais sous souveraineté israélienne. Nous ne quitterons jamais les Hauteurs du Golan. Elles sont à nous.* » Le chef d'un des principaux partis d'opposition, Issac Herzog, également présent à cette conférence, a tenu des propos similaires.

Après 50 ans d'occupation militaire, il est impératif que la communauté internationale, non seulement rejette ce genre de discours, mais qu'elle prenne des mesures concrètes pour

protéger les droits de la population syrienne sous occupation. Le droit international dit clairement que le Golan syrien occupé fait partie de la Syrie. Israël doit respecter toutes les résolutions internationales concernant le Golan syrien occupé et se conformer à ses obligations sacralisées dans les conventions internationales des droits de l'Homme et du droit humanitaire. Essentiellement, le droit à l'autodétermination de tous les Syriens originaires du Golan – à la fois ceux sous occupation et ceux qui ont été forcés à partir ainsi que leurs descendants – doit être respecté afin que eux seuls puissent décider de leur avenir.

Traduction : J. Ch. pour l'Agence Média Palestine

Source : [Al-Marsad](#)